



Direction Générale des Services

Montpellier, le 20 JUIN 2019



AT/50 000

DGA – Aménagement du territoire  
Pôle routes et mobilités  
Direction territoriale Piémont-Biterrois  
Hôtel du département  
173, av. Foch BP 50 34501 Béziers cedex 1

MONSIEUR SIMON POPY  
PRESIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT  
LANGUEDOC ROUSSILLON  
18 RUE DES HOSPICES  
34090 MONTPELLIER

Dossier suivi par : AT-Dir Piémont-Biterrois  
Références : D19-002506  
Téléphone : 04 67 67 49 30  
Télécopie : 04 67 67 49 51  
e-mail : ccoste@herault.fr

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 27 mai 2019, vous attirez mon attention sur les accidents de poids-lourds, et plus particulièrement ceux transportant des matières dangereuses, survenus sur la RD 612 dans le défilé de Illouvre à proximité du pont du Poussarou.

L'analyse de la liste des accidents jointe en annexe à votre courrier permet de distinguer deux périodes :

- La période 2003-2013 pendant laquelle on recense 11 accidents de poids-lourds.
- La période 2013-2018 où 2 accidents sont recensés fin 2018 et début 2019, après une période de 5 ans sans accident.

Cette différence du nombre significatif d'accidents entre ces 2 périodes peut s'expliquer par les travaux et mesures prises en 2013.

Les travaux en amont du Pont du Poussarou en direction de St Pons de Thomières, ont consisté en la rectification du tracé, la réalisation de glissières béton, le renforcement de la signalisation limitant la vitesse à 50 km/h pour les PL, et la mise en place d'un radar discriminant VL/PL dans le sens de la descente. Ces travaux s'accompagnant de la construction d'un bassin de rétention de la pollution en amont du pont du Poussarou.

Sur la partie aval en direction de St Chinian, compte tenu de la configuration des lieux, route sinueuse coincée entre la montagne et la vallée de l'illouvre, la solution retenue en accord avec les professionnels des transports, a été une limitation à 30 km/h pour les poids-lourds sur cette section.

Les 2 derniers accidents survenus sur cette section fin 2018 et début 2019, nous amènent à rechercher une solution malgré une configuration très contraignante qui, si elle ne garantit pas de mettre fin aux accidents de PL dans ce secteur, en diminuera les conséquences sur l'environnement, en supprimant tous déversements de produits dangereux dans la rivière.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancée de cette étude et des aménagements qui en résulteront.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général adjoint en charge  
de l'aménagement du territoire,

  
Dominique JAUMARD

Hôtel du Département  
1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67  
W : herault.fr